Image not found or type unknown

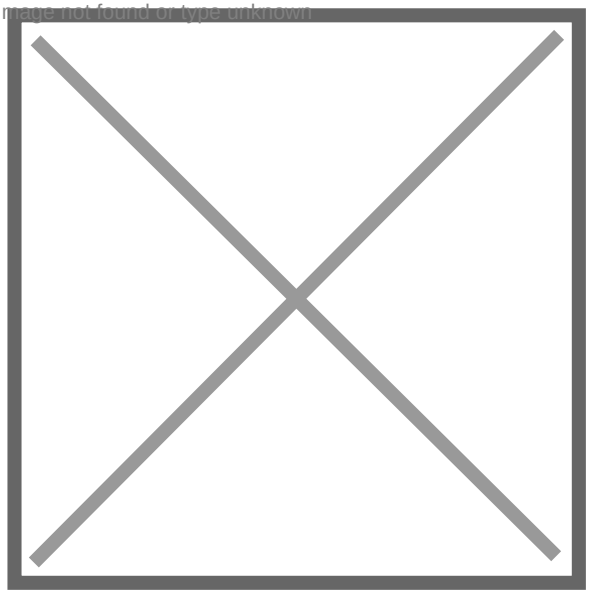

Pension alimentaire des enfants

Par **mily971**, le **28/07/2008** à **15:53**

Bonjour, je suis une jeune étudiante en rupture familiale avec mes deux parents. Ceux-ci sont séparés depuis mon enfance. J'ai 19ans.J'ai fait une requête au JAF pour une pension alimentaire car je me retrouvais à la rue à 18 ans, sans l'aide d'aucun de mes parents. Inscrite à l'université, je me vis refuser les bourses car les revenus de ma mère étaient supérieurs au barème fixé. N'ayant pu réussir mon année à l'université je pense m'orienter vers un BTS en alternance afin d'avoir plus de moyens car je dois m'assumer seule, payer un loyer. Ma question est: ais-je intérêt à entrer en BTS, vu ma situation et mes difficultés? Si je fais ce bts j'aurais le statut d'étudiant salarié, aurais-je toujours la pension alimentaire de mes parents? (elle est de 500 euros au total)..Pour le bts je serais rémunérée à hauteur de 531 euros environ.
Je vous remercie d'avance pour votre réponse, mon avenir en dépend, vous n'imaginez pas dans quel stress je vis au quotidien.

Je vous prie d'accepter mes remerciements anticipés, ainsi que mes salutations distinguées.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés